

2/ Mouvement local des agents administratifs pour le 1^{er} septembre 2016 :

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents.

Le mouvement local s'établit comme suit :

RAN MAURIAC

Mme Françoise REYT obtient le SIP-SIE de Mauriac en détachement .

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

Mme Véronique CHAVANON (ALD Mauriac) est maintenue sur la Trésorerie de Riom es Montagnes

Mme Mélanie MONIER (agent stagiaire) est affectée à la Trésorerie de Saint Flour

Mme Laetitia PODEVIGNE (agent stagiaire) est affectée au SIP-SIE de Saint Flour

M Sébastien SARGHAT (ALD) est maintenu à la Trésorerie de Riom es Montagnes

M Kautar KADHKADHI (ALD Aurillac-recrutement contractuel) est affecté à la Trésorerie de Maurs

Le Président soumet au vote de la Commission :

Parité administrative : 5 Pour

Parité syndicale : 1 contre (CGT)

4 abstentions (Solidaires + FO)

Par leur vote « contre » les élus CGT Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'administration.

Satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, les élus déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas obtenu un avis favorable, malgré des postes vacants et non supprimés.

3/ Questions diverses

M. MORICEAU indique qu'à compter de 2017, seuls les agents des catégories A et C garderont une notation chiffrée (pour la dernière année). Les agents de la catégorie B n'auront plus qu'une évaluation littérale, avec la mise en place progressive du parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) dans toute la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Les élus CGT Finances Publiques

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de cette CAPL du mouvement local des agents, les élus CGT Finances Publiques du Cantal réitérent leur attachement au paritarisme et leur position sur la tenue des commissions paritaires locales, qui doivent être de réels organismes où la défense des personnels doit être véritablement et valablement assurée.

Ce mouvement local se fait dans un contexte national de poursuite et d'aggravation des suppressions de postes et des sous-effectifs.

Au 1^{er} septembre 2016, la DGFIP connaîtra un déficit de 2327 agents au niveau national, pour le Cantal le déficit sera de 5 agents.

La CGT Finances Publiques revendique un recrutement à hauteur des besoins, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues.

Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

Concernant les travaux du jour, les élus CGT Finances Publiques du Cantal rappellent leur volonté qu'à l'issue de cette CAPL tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative.

